

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS



**RAPPORT
ANNUEL
1973**

MANAGEMENT
LIBRARY
MAY 9 1974
GILL UNIVERSITY

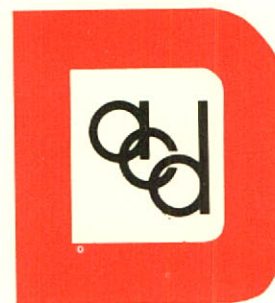
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS



**RAPPORT
ANNUEL
1973**



Le
Conseil
d'Administration



président

Émile GIRARDIN
Montréal

vice-président

J.-Roland BELLEMARE
Louiseville

* Fidèle-A. BELLIVEAU
Sherbrooke

G.-A. BERTRAND
L'Épiphanie

Georges-A. BOUCHARD
Rimouski

Jacques BOUCHARD
Longueuil

Armand CADOTTE
Verdun

Alexandre-A. CAMPBELL
La Providence

Charles CIMON
Québec

* J.-A.-Roland DION
Québec

* Olivier GAGNON
Cap-Chat

Jean-Paul LABELLE
Hull

* Gérard LEBLANC
Amos

Marcel MARCOTTE
Portneuf

* Marcel TREMBLAY
Chicoutimi

directeur général

A.-Hervé HÉBERT
Lévis

secrétaire

Gilles DE BILLY, C.R.
Québec

* Administrateurs sortant de charge.

Commentaires

Les états financiers que nous vous soumettons aujourd'hui diffèrent sensiblement de ceux qui ont été publiés dans le passé. En effet, ils présentent pour la première fois le rapport consolidé de votre Association Coopérative et de ses filiales.

Les résultats des opérations de l'année 1973 sont à peu près les mêmes que ceux des années précédentes à l'exception du fait que nous avons souscrit une somme additionnelle de \$250,000 au capital de la Fiducie de Québec.

Une décision devra être prise d'ici quelques mois concernant l'avenir de l'Association Coopérative Desjardins. Même si elle a joué un rôle très important dans l'acquisition d'entreprises au nom du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, il semble que l'évolution des dernières années lui permette maintenant de songer à donner aux Caisses populaires la propriété directe de ses filiales.

Tous les renseignements pertinents seront transmis aux membres de l'Association Coopérative Desjardins qui seront appelés à prendre une décision à cet égard.

D'autre part, le premier mars 1974 marque le 10^e anniversaire de la première campagne de souscription ainsi que l'échéance des obligations émises à cette occasion. Les membres recevront donc les intérêts échus et non payés et l'on procédera à la conversion des obligations en capital social de l'Association Coopérative Desjardins.

On dit que 10 ans c'est peu dans la vie d'une entreprise. C'est encore plus vrai quand cette entreprise fait partie d'un groupe de l'envergure du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Les dirigeants de votre Coopérative sont fiers du rôle qu'ils ont joué, espérant avoir aidé à renforcer la complémentarité des services des Caisses populaires et des institutions et avoir contribué à une plus grande solidarité entre les membres.

A.-HERVÉ HÉBERT
Directeur général

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de l'Association Coopérative Desjardins au 31 décembre 1973 et l'état du bénéfice net et des bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. En ce qui concerne l'Association Coopérative Desjardins et la compagnie dont nous sommes les vérificateurs et qui est comptabilisée à la valeur de consolidation dans ces états financiers, notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Quant aux compagnies comptabilisées à la valeur de consolidation dont nous ne sommes pas les vérificateurs, nous nous en sommes remis aux rapports des vérificateurs qui ont examiné leurs états financiers.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Association au 31 décembre 1973 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Conformément à l'article 89 de la Loi des Associations Coopératives, nous faisons rapport que les états financiers ci-annexés correspondent aux livres de comptes et satisfont aux exigences de cette loi et aux règlements de l'Association, que tous les documents ou les renseignements que nous avons requis nous ont été fournis et qu'une comptabilité adéquate est tenue par l'Association.

RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Québec, le 28 février 1974.



ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS

ÉTAT DU BÉNÉFICE NET ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1973

REVENUS

Intérêts gagnés \$ 305,783

DÉPENSES

Frais d'administration et inté-
rêts sur obligations 256,677

\$ 49,106

PERTES DES PLACEMENTS

Revenu (perte) de la participation,
compte non tenu des postes extra-
ordinaires dans les filiales :

Société de Gestion d'Aubigny Inc. \$ 130,471

La Sécurité, Compagnie d'Assurances
Générales du Canada 113,745

Société de Fiducie du Québec (1,629,823)

\$ (1,385,607)

Revenu (perte) de la participation dans
les postes extraordinaires des filiales :

La Sécurité, Compagnie d'Assurances
Générales du Canada \$ (211,960)

Société de Fiducie du Québec 1,564,348

\$ 1,352,388

33,219

BÉNÉFICE NET POUR L'ANNÉE \$ 15,887

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
AU DÉBUT DE L'ANNÉE (note 1) 2,803,230

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
À LA FIN DE L'ANNÉE \$ 2,819,117



ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS

(Constituée en corporation en vertu de la Loi
des Associations Coopératives du Québec)

Bilan au 31 décembre 1973

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse, dépôts et intérêts courus \$ 221,292

PLACEMENTS

Placements, au coût :

Prêts à demande, \$5,000,000 à 6%,
le solde sans intérêt, à la Société
de Gestion d'Aubigny Inc. \$ 5,501,725

Parts sociales d'institutions du Mou-
vement des Caisses populaires
Desjardins 1,120

\$ 5,502,845

Placements dans les filiales à la valeur
de consolidation (note 2) 9,502,304

15,005,149

\$15,226,441

Signé au nom du conseil

Émile Girardin, président

J.-Roland Bellemare, vice-président

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Comptes à payer et frais courus		\$ 4,688
Obligations d'épargne, convertibles en parts sociales le 1er mars 1974, garanties par des placements et portant intérêt au taux de 6%, payables le 1er mars 1974		
Autorisées	\$ <u>4,500,000</u>	
Émises et payées	\$ 3,988,495	
Intérêts courus sur obligations payables le 1er mars 1974	<u>1,196,551</u>	
		<u>5,185,046</u>
		\$ 5,189,734

AVOIR DES MEMBRES

CAPITAL SOCIAL

Émis et payé :

721,759 parts sociales de \$10 réparties entre 934 membres \$ 7,217,590

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

2,819,117

10,036,707
\$15,226,441



ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS

NOTES SE RAPPORTANT AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1973

NOTE 1 — BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les bénéfices non répartis ont été redressés au 1er janvier 1973 dû à l'application des règles de comptabilisation des placements à la valeur de consolidation :

Solde au début de l'année	\$ (757,655)
Ajouter :	
La quote-part des bénéfices réalisés et des pertes subies par les filiales après les prises de participation	<u>3,560,885</u>
Solde redressé au début de l'année	\$ <u>2,803,230</u>

NOTE 2 — PLACEMENTS DANS LES FILIALES

Les états financiers de l'Association Coopérative Desjardins présentent les placements dans ses filiales à leur valeur de consolidation. Les états financiers des filiales ne sont pas consolidés parce que celles-ci sont des entreprises réglementées. Tel que requis, ces états financiers apparaissent en annexe.

Les éliminations matérielles entre les compagnies sont les suivantes :

Association Coopérative Desjardins :	
Encaisse, dépôts et intérêts courus	\$75,000
Prêt à demande, \$5,000,000 à 6%, le solde sans intérêt, à la Société de Gestion d'Aubigny Inc.	\$5,501,725
Intérêts courus sur obligations payables le 1er mars 1974	\$94,660

Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale, La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie :

Comptes à recevoir de vente de titres	\$663,000
Revenus de placements dus et courus	\$90,000
Dépenses et frais courus à payer	\$212,916
Emprunt à demande, \$5,000,000 à 6%, le solde sans intérêt, de l'Association Coopérative Desjardins	\$5,501,725

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada :
Intérêts courus sur les placements \$3,750

Société de Fiducie du Québec :	
Comptes à recevoir et intérêts à recevoir	\$138,816
Dette à long terme	\$663,000

Le coût des placements et le pourcentage de participation dans les filiales au 31 décembre 1973 s'établissent comme suit :

385 actions ordinaires de la Société de Gestion d'Aubigny Inc. représentant 96.25% des actions émises	\$ 3,850
7,125 actions ordinaires de La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada, représentant 94.06% des actions émises	1,820,788
41,500 actions ordinaires de la Société de Fiducie du Québec, représentant 99.64% des actions émises	<u>4,150,000</u>
	\$ <u>5,974,638</u>

Les placements dans les filiales inscrits à la valeur de consolidation incluent les excédents du coût des investissements sur la valeur comptable des actions aux dates d'acquisitions de :

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada	\$ 187,928
Société de Fiducie du Québec	<u>231,573</u>
	\$ 419,501

et excluent l'excédent de la valeur comptable des actions sur le coût de l'investissement à la date d'acquisition de

Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie	<u>414,862</u>
	\$ <u>4,639</u>

La politique d'amortissement de cet excédent net n'a pas été établie par l'Association.

Parts sociales et obligations détenues par les filiales :

	Parts sociales à \$10	Obligations à \$100
Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie	30,000	3,000
La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada	1,250	125
Société de Fiducie du Québec	<u>300</u>	<u>30</u>
	<u>31,550</u>	<u>3,155</u>

Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie

RELEVÉ CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1973

	1973	1972
LES REVENUS		
Primes nettes d'assurances et de rentes	\$ 17,073,582	\$ 13,835,450
Intérêts, dividendes et loyers nets des dépenses de placements de \$589,575 (1972 — \$583,730)	6,760,392	6,011,678
Gains nets sur réalisations de placements	281,522	266,672
Fonds séparés : contributions et revenus de placements	<u>991,507</u>	<u>1,104,636</u>
	\$ <u>25,107,003</u>	\$ <u>21,218,436</u>
LEUR ATTRIBUTION		
Prestations de décès	\$ 4,125,862	\$ 3,797,422
Prestations d'invalidité et d'assurance-accident-maladie	1,669,196	1,254,562
Paievements de dotations échues	1,055,006	1,233,984
Versements de rentes	445,702	261,138
Retraits de valeur en espèces	1,700,363	1,422,566
Intérêts sur montants en dépôt	170,557	124,845
Augmentation de la réserve mathématique pour les obligations futures de la filiale	7,863,801	5,615,952
Augmentation spéciale de la réserve mathématique résultant du change- ment de base d'évaluation		101,979
Frais d'administration	3,376,364	3,183,627
Commissions de vente et de service	1,503,875	1,205,736
Intérêts sur emprunt à demande	300,000	300,000
Fonds séparés : paiements, frais et augmentation	991,507	1,104,636
Ristournes aux assurés	777,676	694,813
Taxes et impôts sur le revenu	806,258	895,338
Montant porté au surplus non attribué du fonds des contrats avec participation	329,262	106,830
Montant porté à la participation minoritaire dans la filiale	<u>9,715</u>	<u>7,633</u>
	\$ <u>25,125,144</u>	\$ <u>21,311,061</u>
DÉFICIT POUR L'ANNÉE	\$ 18,141	\$ 92,625
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'ANNÉE (note 3)	<u>2,680,576</u>	<u>2,773,201</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'ANNÉE	\$ <u><u>2,662,435</u></u>	\$ <u><u>2,680,576</u></u>

Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1973

ACTIF

		1973	1972
OBLIGATIONS (note 4)			
Gouvernements	\$ 14,566,349		
Corporations municipales et scolaires	15,317,206		
Industries et services publics	7,606,043		
Corporations religieuses et autres	<u>8,152,442</u>		
		\$ 45,642,040	\$ 39,767,952
ACTIONS ORDINAIRES ET PRIVILÉGIÉES (note 4)		12,634,676	10,473,437
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES			
Garantis par une première hypothèque		37,981,750	37,062,932
PRÊTS AUX ASSURÉS			
Entièrement garantis par la valeur en espèces de leurs contrats		6,056,705	6,080,030
PRÊTS GARANTIS PAR LA PROVINCE DE QUÉBEC		242,000	110,000
IMMEUBLES			
Siège social (note 5)	\$ 718,209		
Autres	<u>41,850</u>		
		760,059	977,922
ENCAISSE		1,222,783	1,223,976
MONTANTS À RECEVOIR			
Primes nettes de commissions	\$ 1,106,432		
Comptes à recevoir des compagnies de réassurance	571,803		
Comptes à recevoir de vente de titres	<u>663,000</u>		
		2,341,235	1,234,364
REVENUS DE PLACEMENTS DUS ET COURUS		1,474,655	1,361,547
AUTRES ACTIFS		46,998	3,018
EXCÉDENT DU COÛT DE L'INVESTISSEMENT SUR LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS DE LA FILIALE AUX DATES D'ACQUISITIONS (note 7)		2,550,783	2,546,509
FONDS SÉPARÉS, à la valeur marchande		6,644,663	6,292,377
		<u>\$ 117,598,347</u>	<u>\$ 107,134,064</u>
Signé au nom du conseil			
Émile GIRARDIN, président			
J.-Roland BELLEMARRE, vice-président			

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan consolidé de Société de Gestion d'Aubigny Inc. et de sa filiale au 31 décembre 1973, le relevé consolidé des opérations et des bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Notre examen des états financiers de Société de Gestion d'Aubigny Inc. a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous nous en sommes remis à l'opinion des vérificateurs qui ont examiné les états financiers de la filiale. Dans leur rapport, les vérificateurs de la filiale ont mentionné que la réserve mathématique sur les contrats d'assurance en vigueur a été établie et certifiée par l'actuaire de la filiale.

PASSIF

	1973	1972
RÉSERVE MATHÉMATIQUE		
Supérieure au minimum prescrit par la loi et plus que suffisante avec les primes à venir et les intérêts pour assurer le paiement des obligations futures de la filiale envers les assurés	\$ 83,231,647	\$ 75,367,846
MONTANTS LAISSÉS EN DÉPÔT		
Ristournes	\$ 2,040,602	
Montants de prestations	281,381	
Primes payées d'avance	<u>90,543</u>	
	2,412,526	1,925,854
RÉCLAMATIONS		
En voie de règlement et provision pour celles non rapportées	2,722,694	2,025,345
PROVISION POUR RISTOURNES		
A verser aux assurés dans l'année subséquente	765,000	692,000
EXIGIBILITÉS DIVERSES		
Dépenses et frais courus à payer	\$ 1,771,988	
Taxes et impôts	<u>16,825</u>	
	1,788,813	1,095,002
EMPRUNT À DEMANDE		
\$5,000,000 à 6%, le solde, sans intérêt, de l'Association Coopérative Desjardins	5,501,725	5,501,725
FONDS SÉPARÉS	6,644,663	6,292,377
SURPLUS ATTRIBUÉ		
Réserve de prévoyance dont un montant de \$3,726,118 est affecté en 1973 comme réserve pour fluctuations de la valeur des placements (1972 — \$1,773,580)	\$ 8,450,000	
Réserve pour immeuble	<u>317,700</u>	
	8,767,700	8,767,700
PARTICIPATION MINORITAIRE DANS LA FILIALE	184,146	197,903
SURPLUS NON ATTRIBUÉ DU FONDS DES CONTRATS AVEC PARTICIPATION	2,912,998	2,583,736
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé : \$40,000		
4,000 actions ordinaires d'une valeur au pair de \$10		
Emis et payé — 400 actions	4,000	4,000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (note 3)	<u>2,662,435</u>	<u>2,680,576</u>
	<u>\$117,598,347</u>	<u>\$107,134,064</u>

A notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière des compagnies au 31 décembre 1973 ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Société de Gestion d'Aubigny Inc. et sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie

NOTES SE RAPPORTANT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1973

NOTE 1 — PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et ceux de sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie. Sa participation dans la filiale est de 96.84% des actions émises au 31 décembre 1973 et était de 96.61% au 31 décembre 1972.

NOTE 2 — PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de la filiale ont été préparés selon les exigences du Service des Assurances du Canada lesquelles diffèrent des principes comptables généralement reconnus en usage dans les autres genres d'entreprises. Les principales différences sont les suivantes :

- les actifs non admis, dont l'ameublement de bureau, sont considérés comme dépenses dans l'année où elles ont été faites;
- le coût d'acquisition des affaires est considéré comme une dépense dans l'année où elle est encourue plutôt que répartie sur la période qui pourrait en bénéficier;
- le montant de l'impôt sur le revenu inscrit dans le relevé des opérations ainsi que le passif s'y rattachant sont calculés selon la méthode de l'impôt exigible.

NOTE 3 — BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les bénéfices non répartis ont été redressés en date du 1er janvier 1972 dû à l'application des règles de consolidation :

Solde au début de l'année \$ 30,490

Ajouter :

La quote-part des bénéfices réalisés par la filiale après les prises de participation 2,742,711

Solde consolidé au début de l'année \$ 2,773,201

NOTE 4 — OBLIGATIONS ET ACTIONS

Les obligations sont montrées au bilan consolidé à la valeur amortie alors que les actions apparaissent au prix coûtant. La valeur marchande compilée selon les données du Service des Assurances du Canada s'établit comme suit :

	1973	1972
Obligations	\$ 41,948,494	\$ 37,763,489
Actions	<u>11,354,787</u>	<u>10,060,262</u>
	<u>\$ 53,303,281</u>	<u>\$ 47,823,751</u>

NOTE 5 — ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La filiale a signé le 31 octobre 1973, avec Place Desjardins Inc., un bail net pour une durée de trente ans à compter du 1er janvier 1976, moyennant un loyer annuel de \$211,412. De plus, la filiale paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation basée sur l'espace occupé à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital.

En date du 30 novembre 1973, la filiale acceptait, pour son édifice du siège social, une offre d'achat incluant une clause de location. Les conditions et les termes de ce contrat devaient prendre effet le 30 avril 1974.

NOTE 6 — IMPÔTS SUR LE REVENU REPORTÉS

Du fait que des pertes de la compagnie-mère au montant de \$1,540,865 au fédéral et de \$631,064 au provincial pourront être déduites du calcul des revenus imposables des années à venir, la compagnie-mère a un solde débiteur des impôts sur le revenu reportés, qui n'a pas été inscrit aux livres au 31 décembre 1973.

NOTE 7 — EXCÉDENT DU COÛT DE L'INVESTISSEMENT SUR LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS DE LA FILIALE AUX DATES D'ACQUISITIONS

La politique d'amortissement de cet excédent n'a pas été établie par la compagnie.

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1973

	1973	1972
REVENUS		
Primes souscrites	\$ 17,657,524	\$ 18,655,495
Revenus nets de placements	<u>616,528</u>	<u>547,526</u>
Total des revenus	\$ <u>18,274,052</u>	\$ <u>19,203,021</u>
DÉPENSES		
Réclamations nettes payées et encourues	\$ 4,594,504	\$ 4,275,112
Réassurance cédée sur primes souscrites	10,654,327	12,061,667
Taxes sur primes souscrites et permis	182,719	206,570
Augmentation des primes non acquises	204,335	81,624
Commissions et dépenses d'administration	<u>2,547,239</u>	<u>2,076,578</u>
Total des dépenses	\$ <u>18,183,124</u>	\$ <u>18,701,551</u>
Bénéfice avant impôts sur le revenu	90,928	501,470
Impôts sur le revenu (Remboursement) (Note 6)	<u>(30,000)</u>	<u>95,000</u>
Bénéfice net de l'exercice	\$ <u>120,928</u>	\$ <u>406,470</u>
	\$ <u>18,274,052</u>	\$ <u>19,203,021</u>

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1973

Bénéfices non répartis au début de l'exercice	\$ 877,891	\$ 260,235
Bénéfice net de l'exercice	120,928	406,470
Augmentation (Diminution) de la valeur au marché des placements (note 2)	<u>(225,346)</u>	<u>211,186</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	\$ <u>773,473</u>	\$ <u>877,891</u>

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1973

ACTIF

	1973	1972
Placements à la valeur du marché (note 2)		
Actions privilégiées et ordinaires	\$ 1,792,627	\$ 1,460,638
Obligations	8,224,257	8,558,535
Certificats de dépôts garantis	<u>—</u>	<u>400,000</u>
	\$ 10,016,884	\$ 10,419,173
Encaisse	652,095	410,750
Intérêts courus sur les placements	141,129	150,206
Comptes à recevoir des courtiers	2,744,099	2,519,384
Comptes à recevoir des réassureurs	518,373	321,159
Remboursement d'impôts sur le revenu	22,812	—
Autres comptes à recevoir	—	54,232
Placements pour le compte des réassureurs (note 3)	4,401,958	4,539,723
Mobilier et agencement	1	1
	<u>\$ 18,497,351</u>	<u>\$ 18,414,628</u>

Signé pour le Conseil

François Adam, administrateur

Jacques L'Heureux, administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA au 31 décembre 1973 ainsi que l'état de revenus et dépenses et l'état des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

	1973	1972
PASSIF		
Provision pour réclamations en voie de règlement et honoraires d'ajustement	\$ 4,977,415	\$ 4,818,399
Primes non acquises	2,975,023	2,770,688
Comptes à payer	25,334	19,783
Taxes à payer et frais courus	174,703	180,462
Impôts sur le revenu à payer	—	95,000
Dû aux courtiers et aux assurés	131,200	115,330
Dû aux réassureurs	478,353	280,196
Dépôts des réassureurs	6,768,309	7,063,338
Capital-Actions		
Autorisé : \$2,000,000		
20,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$100 chacune		
Emis et payé — 7,575 actions	757,500	757,500
Surplus d'apport (note 4)	1,436,041	1,436,041
Bénéfices non répartis	773,473	877,891
	<u>\$ 18,497,351</u>	<u>\$ 18,414,628</u>
ENGAGEMENT (NOTE 5)		

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1973 ainsi que ses résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux pratiques comptables prescrites ou permises par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, lesquelles, à l'exception de celles dont il est fait mention à la note 1, ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1973

1 — PRATIQUES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux pratiques comptables prescrites ou permises par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Les exigences du Service des Assurances portent sur la liquidité et sur la solvabilité des compagnies d'assurance et, à cette fin, prévoient que :

- a) Certains actifs, tels le mobilier de bureau et autres actifs non admis, sont comptabilisés aux dépenses l'année de leur acquisition;
- b) Les frais d'acquisition de nouvelles polices sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus;
- c) La dépenses d'impôts sur le revenu et les impôts à payer sont calculés selon la méthode des "impôts payables";
- d) Les placements sont comptabilisés à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure au coût.

Les états financiers de la compagnie diffèrent du rapport annuel soumis au Service des Assurances du Canada sur les points suivants :

- les comptes à recevoir des courtiers, présentés au bilan, comprennent des soldes antérieurs au 1er octobre 1973 s'élevant à \$133,643; ces soldes ne sont pas admis par le Service des Assurances;
- la réserve pour la réassurance cédée aux compagnies non licenciées s'élevant à \$210,187 n'a pas été comptabilisée.

Cependant, la valeur totale des actifs de la compagnie au 31 décembre 1973 est suffisante pour couvrir 115% du passif tel que requis par les articles 103 et 104 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

2 — PLACEMENTS :

Les titres ont été établis à la valeur au marché au 1er novembre 1973 pour les obligations et actions privilégiées et au 31 décembre 1973 pour les actions ordinaires tel que permis par le Service des Assurances. Le coût de ces titres s'élève à \$10,231,320 au 31 décembre 1973 (\$10,408,263 au 31

décembre 1972) et l'excédent du coût sur la valeur au marché est présenté dans l'état des bénéfices non répartis.

3 — PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES RÉASSUREURS:

Les placements effectués pour le compte des réassureurs se partagent comme suit :

	1973	1972
Obligations	\$ 4,310,815	\$ 4,400,690
Encaisse	<u>91,143</u>	<u>139,033</u>
	<u>\$ 4,401,958</u>	<u>\$ 4,539,723</u>

Les obligations ont été comptabilisées à leur valeur au marché au 1er novembre 1973.

4 — SURPLUS D'APPORT :

	1973	1972
Prime reçue à l'émission du capital-actions	\$ 647,386	\$ 647,386
Contributions volontaires des actionnaires	<u>788,655</u>	<u>788,655</u>
	<u>\$ 1,436,041</u>	<u>\$ 1,436,041</u>

5 — ENGAGEMENT :

La compagnie est engagée en vertu d'un bail avec la Place Desjardins pour une période de 30 ans commençant le 1er mai 1975 au loyer annuel de \$188,113 plus une clause escalatoire couvrant les taxes et les dépenses d'entretien.

6 — IMPÔTS SUR LE REVENU :

Les impôts sur le revenu de l'exercice 1972 ont été diminués d'environ \$58,000 par suite du report des pertes subies antérieurement.

Société de Fiducie du Québec et sa filiale Les Placements Collectifs Inc.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
ANNÉE AU 31 DÉCEMBRE 1973

REVENUS

Honoraires	\$ 2,682,000
Commissions de courtage immobilier	2,997,000
Commissions à la vente de fonds mutuels	116,000
Revenus de placements	<u>19,916,000</u>
	\$ <u>25,711,000</u>

DÉPENSES

Intérêts versés	\$ 19,605,000
Salaires et autres bénéfiques pour le personnel	3,460,000
Commissions aux agents d'immeubles	1,836,000
Commissions aux agents de fonds mutuels	48,000
Autres frais d'administration	<u>2,239,000</u>
	\$ <u>27,188,000</u>

PERTE, COMPTE NON TENU DU BÉNÉFICE EXTRAORDINAIRE \$ 1,477,000

BÉNÉFICE EXTRAORDINAIRE (note 8) 1,570,000

BÉNÉFICE DE L'ANNÉE \$ 93,000

DÉFICIT AU DÉBUT 318,000

DÉFICIT À LA FIN \$ 225,000

Société de Fiducie du Québec et sa filiale Les Placements Collectifs Inc.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1973

ACTIF

ACTIFS DÉTENUS POUR LES COMPTES GARANTIS

Encaisse et certificats de dépôts	\$ 4,913,000
Comptes à recevoir	102,000
Intérêts courus à recevoir	2,314,000
Titre (note 2)	70,070,000
Prêts sur nantissement	1,000,000
Prêts sur billets	6,744,000
Avances aux clients	718,000
Hypothèques	182,487,000
Immeubles à vendre	1,014,000
	<u>\$ 269,362,000</u>

ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Encaisse	464,000
Titres (note 2)	1,058,000
Prêts sur billets	67,000
Comptes et intérêts à recevoir	2,030,000
Hypothèques	344,000
Immobilisations moins amortissement	508,000
Autres éléments d'actif	134,000
Excédent du coût de l'investissement sur la valeur comptable des actions de la filiale à la date d'acquisition (note 3)	1,647,000
	<u>\$ 6,252,000</u>
	<u>\$ 275,614,000</u>

Signé pour le Conseil

Jean-Marie Couture, administrateur

Cyrille Bélanger, C.A., administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan consolidé de Société de Fiducie du Québec et sa filiale au 31 décembre 1973 et l'état consolidé des revenus, dépenses et déficit pour l'année terminée à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Les biens sous administration et les biens des comptes garantis sont tenus séparément des biens appartenant à la Société et sont portés aux livres de celle-ci de façon à indiquer le compte auquel ils appartiennent.

PASSIF

COMPTES GARANTIS — FONDS EN FIDUCIE

Comptes à payer		\$ 458,000
Dépôts à terme (note 4)		
Mouvement des Caisses populaires Desjardins	\$ 68,676,000	
Autres déposants	<u>200,228,000</u>	
		<u>268,904,000</u>
		<u>269,362,000</u>

PASSIF DE LA SOCIÉTÉ

À COURT TERME

Comptes à payer	\$ 986,000	
Fraction de la dette à long terme	<u>120,000</u>	
		1,106,000

À LONG TERME (note 5)

1,206,000

PART DES ACTIONNAIRES

Capital-actions (note 6)	\$ 4,165,000	
Déficit	<u>225,000</u>	
		<u>3,940,000</u>
		<u>\$ 6,252,000</u>
		<u>\$275,614,000</u>

A notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, ces états financiers consolidés sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires des compagnies au 31 décembre 1973, les résultats de leurs opérations pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Société de Fiducie du Québec et sa filiale Les Placements Collectifs Inc.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU 31 DÉCEMBRE 1973

NOTE 1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés ci-joints comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive — Les Placements Collectifs Inc. lesquels comprennent à leur tour les comptes de ses propres filiales en propriété exclusive — Valeurs Mobilières Place d'Armes Inc. et Les Fonds P.E.P. Inc. Les résultats des filiales sont compris dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition, le 1er mai 1973, après élimination des transactions inter-compagnies.

NOTE 2 TITRES, au coût amorti et au coût COMPTES GARANTIS

Obligations émises par le gouvernement du Canada	\$ 233,000
Obligations émises ou garantis par des gouvernements provinciaux	33,012,000
Obligations émises par des municipalités et commissions scolaires	15,827,000
Obligations émises par des corporations	<u>20,840,000</u>
	\$ 69,912,000
Actions, au coût	<u>158,000</u>
	<u>\$ 70,070,000</u>

FONDS DE LA SOCIÉTÉ

Obligations émises par des municipalités et commissions scolaires	\$ 489,000
Obligations émises par des corporations	<u>216,000</u>
	\$ 705,000
Actions, au coût	<u>353,000</u>
	\$ 1,058,000
	<u>\$ 71,128,000</u>

Le coût amorti des obligations du Canada, des provinces et de celles garanties par les provinces, ajouté à la valeur du marché des autres placements donne un total de \$68,779,000 au 31 décembre 1973

NOTE 3 EXCÉDENT DU COÛT DE L'INVESTISSEMENT SUR LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS DE LA FILIALE À LA DATE D'ACQUISITION

Cet excédent sera amorti par des imputations annuelles contre les résultats consolidés, s'échelonnant sur une période de 25 ans à compter de 1974.

NOTE 4 DÉPÔTS À TERME

Les échéances de ces dépôts sont comme suit :

Moins d'un an	28%
Un an à cinq ans	72%

NOTE 5 DETTE À LONG TERME

Ce montant provient du solde du prix d'achat des actions de la filiale ne portant pas intérêt et remboursable par un premier versement de \$120,000 échéant le 1er mai 1974 (montré au passif à court terme), dix autres versements annuels de \$120,000 chacun et un dernier versement de \$6,000 échéant le premier mai 1985.

NOTE 6 CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

50,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$100 chacune

Émis et payé

41,650 actions ordinaires dont 2,500 actions émises pour du comptant à leur valeur nominale (\$250,000) au cours de l'année \$ 4,165,000

NOTE 7 ENGAGEMENTS

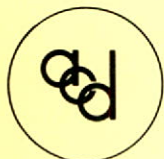
Les engagements contractuels relatifs aux baux de la Société pour les cinq prochaines années sont d'environ \$850,000.

NOTE 8 BÉNÉFICE EXTRAORDINAIRE

Ce bénéfice a été réalisé à la vente des actions d'une entreprise industrielle. Ces actions n'avaient pas été acquises par la Société pour fins d'investissement mais furent subséquemment transférées à son portefeuille.

NOTE 9 IMPÔT SUR LE REVENU

A cause des pertes encourues dans les années antérieures, les compagnies n'ont pas d'impôt à payer au 31 décembre 1973.



**ASSOCIATION
COOPÉRATIVE
DESJARDINS**

Case postale 33
Lévis, (Québec), Canada.

IMPRIMÉ AU CANADA